

**Procès-verbal
de la réunion du Conseil Municipal du
17 novembre 2025 à 20h30**

Présents : Christian BLANC, Vanessa COLLATTI, Marc BLANC, Jean-Denis PRAT, Jean-Marc ALBERT, Annie COLOMBIER, Damien PHILIP.

Absents : Jean-Marie REYNIER (pouvoir à Damien PHILIP), Pascale BURGAT (pouvoir à Annie COLOMBIER).

Le quorum ayant été constaté, le maire ouvre la séance à 20h30.

1) Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 septembre 2025

Vanessa COLLATTI est désignée secrétaire de séance. Le procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2) Décisions modificatives n°1 et 2 Budget Eau

Monsieur le maire explique que compte-tenu des réajustements demandés par la trésorerie pour les amortissements de subventions du budget de l'eau, il y a un dépassement de 19.503,13€ au compte 13913.

Il convient de transférer cette somme du 777 au 13913 en passant par le 023 et le 021 qui permettent des transferts du fonctionnement à l'investissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte ces modifications.

3) Admission en non-valeur

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la demande d'admission en non-valeur présentée par le Service de Gestion Comptable d'Embrun.

Il présente la liste des restes à recouvrer jusqu'à l'année 2024, sur le budget général et sur le budget «eau».

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité, d'annuler les titres suivants :

Budget eau :

- *ONF : 60,93€
- * Blanc Véronique : 0,04€
- * Milker Wolf : 0,66€
- * Garcin Yahel : 0,85€
- * Saugeot Caroline : 0,50€

Budget général :

- * M. Jeunehomme (Belgique) 475,20€
- * Volkswagen 96,83€
- * La chambre des métiers 35€

Pour information il semblerait que les factures de l'ONF, Volkswagen et de la Chambre des métiers soient payées mais qu'aucun lien ne soit fait avec la Trésorerie.

Pour les autres sommes présentées, le Conseil vote à l'unanimité pour les poursuites par la Trésorerie.

4) Réhabilitation de l'ancienne fromagerie : attribution des travaux aux entreprises

Monsieur le maire rappelle l'appel d'offre qui a été lancé. La date limite des offres était fixée au 15/09/2025, 18 offres ont été reçues pour les 9 lots proposés. Une négociation a été faite pour les entreprises des lots 2 et 7.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le jeudi 06 novembre 2025 pour étudier le rapport d'analyses des offres préparé par l'architecte Pierre Coulet.

Le maire propose de retenir comme suit les entreprises retenues par la commission d'appel d'offre :

Lots	Nombre d'offres Reçues	Estimatif	Offres proposées		Entreprises proposées
			Offre avant négociation	Offre après négociation	
1 Désamiantage	6	25 000,00	8 218,00	8 218,00	TTB DESAMANTAGE
2 Démolition - Maçonnerie - Sols durs Faïences	1	189 000,00	305 004,25	297 739,87	SAS BOREL BTP
3 Charpente couverture	2	55 000,00	80 709,17	80 477,38	MAINDRON EUROTOITURE
4 Second-œuvre	2	89 000,00	144 970,00	141 346,00	MR PLATERIE
5 Menuiseries extérieures	1	43 000,00	71 288,00	71 288,00	REY'NOV HABITAT
6 Serrurerie	1	18 000,00	33 000,00	30 950,00	METALLERIE CHEVALLIER
7 Electricité CFO CFA	4	62 000,00	64 376,08	64 376,08	CYTE OLLIVIER
8 CVC - Plomberie	1	130 000,00	96 685,64	96 685,64	LAVIGNA
9 Elévateur PMR Monte-charge	2	68 000,00	42 878,68	42 878,68	ERMHES
TOTAL		679 000,00	847 129,82	833 959,65	
Ecart			168 129,82	154 959,65	

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

5) Répartition des frais engagés dans le cadre de la mise en œuvre des transports sanitaires par ambulances privées pour la saison d'hiver 2024/2025.

Ce point est retiré de l'ordre du jour pour faute d'éléments complets pour la prise de décision.

6) Approbation de l'aménagement forestier présenté par l'Office national des forêts pour la période 2025-2044

Le maire liste les points essentiels du bilan de l'ancien aménagement forestier 2005-2024 et présente le programme d'action de l'aménagement forestier 2025-2044.

Le conseil vote comme suit l'approbation de l'aménagement forestier :

Abstentions : 2 voix

Pour : 7 voix

7) Programme « Régénération du mélézin » – secteur Jalleyt et Baracou

Monsieur le maire expose la proposition faite par l'Office National des Forêts pour un projet de décapage. Un constat a été fait sur la difficulté du mélézin à se régénérer de manière globale sur la forêt et en particulier sur certaines parcelles identifiées notamment sur le secteur de Jalleyt et Baracou. Ce projet de décapage pourrait se faire sur 2 ans, en proposant deux lots, le secteur de Baracou étant plus raide, une pelle araignée est nécessaire en partie, le secteur de Jalleyt ne présente pas de difficulté, il peut se faire uniquement à la pelle mécanique.

Ce projet représente un coût total de 34 374€ HT finançable à 60 % par la Région Sud.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité et adopte le plan de financement présenté comme suit :

Dépenses

Travaux pour la régénération de mélèzes	29 891€ HT
Assistance Technique à Donneur d'Ordre – ONF	4 483€ HT
Total des dépenses	34 374€

Recettes

Subvention Région Sud (60%)	20 624.40 € HT
Autofinancement communal (40%)	13 749.60 € HT
Total des recettes	34 374€

8) Organisation de la saison d'hiver 2025/2026 pour les domaines nordiques et alpins

Le conseil à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents pour l'organisation de la saison d'hiver avec le SAF, le SDIS, la Communauté de Communes pour le site nordique, et la Régie des remontées mécaniques pour le domaine alpin.

9) Location du logement saisonnier

Le conseil municipal vote à l'unanimité les mise en location des logements saisonniers au-dessus de l'école de Brunissard comme suit :

Pour le T2 :

- Loyer mensuel : 380€ charges comprises (hors électricité)
- Caution : 380€

Pour le T3 :

- Loyer mensuel : 320€/chambre charges comprises (hors électricité)
- Caution : 320€/chambre

10) Utilisation du domaine public communal pour l'installation d'un food truck au pied des pistes à la Chalp

Monsieur le maire présente la demande de Myriam NERI d'implanter une remorque « food-truck » au pied des pistes durant toute la saison d'hiver 2025/2026.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette proposition, une convention d'occupation du domaine public est établie pour un montant de 630€ pour la saison, hors électricité, contrat pris par l'intéressée à son nom.

11) Mise à jour des autorisations spéciales d'absence accordées au personnel communal

Par délibération en date du 6 juillet 2009, une liste des autorisations d'absence a été établie pour le personnel communal. Cette liste prévoit notamment une absence autorisée pour donner son sang sur la commune. Les points de collecte sur Arvieux ne se font plus annuellement. Il est proposé d'autoriser les agents à s'absenter 2 fois par an, le temps de la collecte sur la commune d'Arvieux ou d'Aiguilles. Cette proposition est votée comme suit :

1 contre

8 pour

12) Convention d'adhésion aux contrats d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrits par le Centre de gestion des Hautes-Alpes 2026-2029.

Le maire rappelle que la commune adhère au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrits par le Centre de gestion. Ce contrat se termine le 31/12/2025.

Cette assurance garantit les risques financiers encourus par la Collectivité en vertu de ses obligations envers son personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladie imputable ou non au service.

Une nouvelle convention est proposée pour les années 2026-2029.

En contrepartie des missions confiées au CDG05, la collectivité s'engage à verser au CDG 05 une contribution financière annuelle de 0,50% de la masse salariale CNRACL soit environ 600€/an.

Le conseil vote à l'unanimité l'acceptation de cette nouvelle convention.

13) Modification d'un itinéraire dédié à la pratique de la randonnée non motorisée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (intégré au PDESI) des Hautes-Alpes

Une différence entre le tracé référencé sur BDRando et le tracé balisé sur le terrain pour le GR pédestre du Tour de la Dent de Ratier au niveau de Villargaudin a été constaté. Le tracé actuel longe à la descente, le Chemin de Coste Martin, il longe ensuite la route départementale du Queyron. Il convient de modifier l'itinéraire afin que celui-ci emprunte le Chemin des Moulins jusqu'à l'embranchement des parcelles E839 et E553 afin de revenir sur la Route du Queyron par le sentier, itinéraire plus judicieux pour la sécurité des randonneurs pédestres.

Cette modification est approuvée à l'unanimité.

Fin de séance : 22h30

Le secrétaire de séance,
Vanessa COLLATTI

Le Maire,
Christian BLANC

